

## “ On les a fait venir, et on les jette comme des Kleenex ! ”

« Ils ont vu l'annonce, ils ont succombé ». Les quatre anciens salariés d'Equalia ont tout quitté pour rejoindre l'aventure “Durancia” et l'équipe du nouveau centre balnéo-ludique de Montgenèvre, en novembre 2014.

« J'étais à l'époque responsable du restaurant des Grands Bains, aux Monétier-les-Bains. Le projet sur papier était très intéressant : celui de créer un restaurant, une tisanerie et un bar. J'ai foncé », raconte Léonard Dupouy. « Tout le monde s'est investi. On n'a pas compté nos heures », indique Yann Morais, l'ancien directeur qui, lui non plus, n'a hésité à signer le CDI.

### « Le motif de licenciement est essentiellement économique ».

Seulement, avant même la fin de leur période d'essai, les quatre salariés voient leur contrat cassé, tous à la même période ». C'est la douche froide ; « surtout que nous n'avions rien à nous reprocher » rappelle l'un des ex-maîtres nageurs de la structure, lui aussi plaignant. Un argument qui a été repris par leur avocat, hier, devant le conseil de prud'hommes des Hautes-Alpes. M<sup>e</sup> Vermorel (barreau de Chalon-sur-Saône) a mentionné les « lettres dithyrambiques » rédigées par un « supérieur hiérarchique de Paris », à leur sujet. « Le motif de licenciement est essentiellement économique », assure le conseil et « non inhérent à la personne ». « Ces salariés ont été la variable d'ajustement des

besoins financiers de l'entreprise. » Emails à l'appui. « Il fallait optimiser la masse salariale. [...] On les a fait venir et puis ont les a jetés comme des Kleenex ».

### « Il ne faisait pas correctement son travail ».

Du côté de la société chargée de gérer “Durancia”, l'avocate parisienne a eu une tout autre lecture du dossier. « Il y a eu quatre ruptures de contrats sur les vingt-six salariés. C'est logique que quelques-uns d'entre eux aient été rompus » faute de compétences, a défendu le conseil d'Equalia. Elle a énuméré les « insuffisances », pointant l'un des salariés. « Il ne faisait pas correctement son travail. »

Les quatre anciens employés, dont trois ont depuis retrouvé du travail, ont demandé plusieurs mois de salaire en réparation. Selon ces derniers, ils ne seraient pas les seuls à avoir été licenciés de la sorte. Mais « certains n'ont pas voulu aller plus loin ».

Le conseil de prud'hommes rendra son délibéré le 30 janvier prochain.

Article publié le 25/10/2016 dans le quotidien « le Dauphiné libéré ».

Les deux ex-maîtres nageur Mathieu et Virgile Michniewski, l'ancien directeur Yann Morais et l'ancien responsable restauration Léonard Dupouy entourent leur avocat Me Vermorel.

